

**POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE**

DECISION N°2024-02

**MISSION D'ETUDE SUR L'ECONOMIE
ORDINAIRE ET INVISIBLE SUR LE
TERRITOIRE DU POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE**

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1 du décret n°2019-1344 modifiant l'article R.2122-8 du code de la commande publique qui dispense de publicité et de mise en concurrence les marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération n°2020-13 du 15 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a délégué ses pouvoirs à la Présidente dans les domaines énumérés et notamment en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il est nécessaire de s'adjoindre les compétences d'un prestataire pour étudier l'économie ordinaire métropolitaine sur le territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu la proposition de Magali TALANDIER ;

DECIDE :

Article 1 – Un contrat est conclu entre Magali TALANDIER résidant 10, rue Monges 38100 GRENOBLE et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en vue d'assurer la mission indiquée ci-dessus.

Article 2 – Le contrat prend effet à compter de la date de notification de l'acte d'engagement au cocontractant et ne pourra excéder le 31 décembre 2024.

Article 3 - Les droits et obligations acceptés par les deux parties sont précisés dans l'acte d'engagement simplifié valant cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché.

Article 4 - La dépense en résultant, soit 20 400 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts au budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Article 5- La présente décision sera portée à la connaissance de Mmes et MM. les membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Article 6- La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le Trésorier Principal de Nantes Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Présidente du Pôle Métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,



Johanna ROLLAND

Nantes, le 20/02/2024